

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2016 A 19 HEURES 30

L'an deux mil seize, le vingt six juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. SATURNO Joseph, Maire.

Etaient Présents : Mme LEDUC Sabine. M. STRUGO Jacques. M. TOCHE Francis Mme BLANQUET Marie. Mme DINOCOURT Sylvie. M. ZAMPINI Joël. Mme OTTO Fabienne.

Absents : Mme TORRE Caroline qui a donné pouvoir à Mme LEDUC Sabine. M. PAIRE Sébastien qui a donné pouvoir à Mme BLANQUET Marie. M. SPINELLI Sébastien

Secrétaire de séance : Mme LEDUC Sabine

Convocation du 19 Juillet 2016.

ORDRE DU JOUR :

- Voirie 2016 : Approbation du montant des travaux
- Travaux Viaduc
- Indemnité de Conseil au Comptable du Trésor
- Questions diverses

I – Voirie 2016 – approbation du montant des travaux :

Délibération 29/2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du Conseil Municipal en date du 29 avril 2016 (délibération N°18/2016), celui-ci avait approuvé de confier l'étude et la maîtrise d'ouvrage sur la réhabilitation du chemin de l'Oasis à la Communauté de communes Alpes d'Azur, dans le cadre du programme de voirie communale 2016.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'APS s'élevant à 151 476 € HT qu'il convient d'approuver.

Le programme sera réalisé en 2 tranches dont la première en 2016 s'élevant à 101 593.75 € HT.

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERER, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE l'APS s'élevant à 151 476 € HT et **PROPOSE** que celui-ci soit réalisé en 2 tranches dont la première s'élève à 101 593.75 € HT.

DIT que les travaux prioritaires doivent être consacrés du départ de la route jusqu'à l'oratoire.

Délibération adoptée par 10 voix pour – 0 voix contre et 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

II- Travaux Viaduc de la Ratte :

Délibération N°30/2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que celui-ci avait délibéré pour solliciter une subvention auprès de la Région PACA et du Département des Alpes-Maritimes, le 10 avril 2015.

Par courrier du 9 novembre 2015, Monsieur le Président de la Région PACA nous informe qu'il alloue une subvention de 45 054 €uros pour l'ensemble du programme qui comprend :

115 808 € HT de travaux conservatoires

109 460 € HT de travaux d'entretien.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le Département n'a pas donné suite à notre demande malgré plusieurs relances.

Pour préserver cet ouvrage et la sécurité, Monsieur le Maire propose d'engager la première tranche des travaux : travaux conservatoires, sans l'aide du département.

Le plan de financement :

Travaux : 115 808 € HT 138 969.60 € TTC

Subvention Région : 23 162 €

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

ACCEPTE de réaliser l'opération.

Délibération adoptée par 10 voix pour – 0 voix contre et 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

III - Indemnité de Conseil au Comptable du Trésor :

Délibération N°31/2016

Le Maire,

Vu les prestations de Conseil et d'assistance en matière budgétaire économique financière et comptable fournies par Monsieur JOUVE Régis, Receveur Municipal pour l'année 2016.

Monsieur le Maire propose de lui allouer pour l'année 2016, ladite indemnité selon un décompte établi annuellement par son soin et prenant pour base la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois dernières années.

Le montant brut de l'indemnité est de 412.80 €uros Brut.

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSIL MUNICIPAL :

DECIDE d'attribuer l'indemnité de Conseil à Monsieur JOUVE Régis, Receveur Municipal du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Délibération adoptée par 9 voix pour – 1 voix contre et 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

IV – Question diverse : Point sur le déroulement de la fête patronale de la St Pierre les 30 et 31 Juillet 2016.

La séance est levée à 20 heures 30

Le Maire,

